# JUGEMENT DE L'AVALEMENT DES GLAIRES LORS DU JEÛNE ET DE LA PRIÈRE

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Annulatifs du jeûne

**Jugement de l'avalement des glaires lors du jeûne et de la prière**
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 1min 30

**Question :**
**Qu'Allah soit bienfaisant envers vous Cheikh. Les jurisconsultes ont mentionné [qu'avaler] la glaire annulait le jeûne. Est-il possible de déduire la même chose pour la prière, je veux dire par là : est-ce [qu'avaler] la glaire lors de la prière l'annule ?**

**Réponse :**

Premièrement – qu'Allah te bénisse - : les jurisconsultes ne sont pas unanimes sur cela. L'école de l'imam Ahmed mentionne même deux avis : cela annule-t-il le jeûne ou non?

Deuxièmement : ce qui est voulu par la glaire annulant le jeûne, c'est celle qui arrive à la bouche. Quant à celle qui se présente au niveau de la gorge puis descend jusqu'à la poitrine, alors celle-ci ne rompt pas le jeûne. Et je ne pense pas que quelqu'un puisse avaler la glaire lorsqu'elle arrive à sa bouche, je ne pense pas que quelqu'un puisse faire cela car c'est une chose répugnante.

Dans tous les cas, la majorité des jurisconsultes hanbalites disent que si la glaire arrive au niveau de la bouche puis qu'il l'avale, alors son jeûne est annulé.

Et on peut en déduire que lorsque cela arrive pendant la prière celle-ci est annulée, si nous disons que cela (avaler la glaire) est comme manger. Néanmoins je n'ai jamais vu qu'ils aient mentionné cela pour la prière. Ajoutant à cela que cet avis, celui stipulant la rupture du jeûne lorsque la glaire arrive à la bouche puis qu'il l'avale, demande à être examiné. Car cela n'est pas de la nourriture ni de la boisson et elle n'est pas rentrée dans son estomac car elle est toujours présente en lui. Et ce, même si la bouche fait partie de l'extérieur et non de l'intérieur.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com